



Le Corps européen de solidarité

Jeunesse, Citoyenneté

Le programme européen « Corps européen de solidarité » 2021-2027 est une initiative de la Commission européenne qui s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans. L'objectif général du programme est le suivant ; renforcer la cohésion, la solidarité et la démocratie en Europe en œuvrant pour la lutte contre l'exclusion sociale ou la pauvreté. Le programme est mis en œuvre conjointement par la Commission européenne et par les agences nationales dans les pays participants.

Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme vise à **promouvoir la participation des jeunes et des organisations à des activités de solidarité** afin de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà. Il s'agit de relever des défis de société et des défis humanitaires sur le terrain, afin de **promouvoir particulièrement le développement durable, l'inclusion sociale et l'égalité des chances**.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Offrir aux jeunes, y compris aux jeunes moins favorisés, des possibilités de participer à des **activités de solidarité qui suscitent des changements de société positifs** dans l'Union et au-delà ;
- Renforcer et faire valider leurs **compétences** ;
- Faciliter la continuité de leur participation en tant que **citoyens actifs**.

Quelle est la structure du programme ?

Le Corps européen de solidarité poursuit ses objectifs au moyen des actions suivantes.

- Projets de volontariat
- Volontariat de groupe dans les domaines hautement prioritaires
- Projets de solidarité
- Volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire

Les jeunes âgés de 18 à 30 ans peuvent participer au programme en s'inscrivant en ligne sur le [Portail du Corps européen de solidarité](#). Au moment de leur inscription, les 18-30 ans doivent préciser les domaines d'action qui les intéressent le plus et les expériences/connaissances qu'ils peuvent apporter. Les candidats doivent également informer leur disponibilité : sur une période précise ou à tout moment.

NB : Les stages et emplois proposés dans le programme 2014-2020 sont supprimés dans le programme 2021-2027.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Action n°1 : Projets de volontariat

Il existe deux formes de volontariat comme indiqué dans le [Guide du programme](#) : le volontariat individuel et le volontariat de groupe.

- Le **volontariat individuel** – entre 2 et 12 mois – peut se dérouler dans le pays d'origine du jeune engagé (à condition de présenter une plus-value européenne intéressante) ou bien dans un autre pays participant.
- Le **volontariat de groupe** – entre 2 semaines et 2 mois – permet de réunir 10 à 40 jeunes originaires d'au moins deux pays différents.

Les participants sont couverts par une assurance-santé complémentaire. Les frais de transport entre leur domicile et le lieu du volontariat leur sont remboursés, tout comme les frais d'alimentation et d'hébergement. Une petite compensation mensuelle est également prévue.

Action n°2 : Volontariat de groupe dans les domaines hautement prioritaires

Ces projets à plus grande échelle soutiennent des interventions à court-terme, de deux semaines à deux mois, par des groupes de minimum cinq jeunes originaires d'au moins deux pays différents, dans des domaines définis chaque année comme prioritaires.

Pour l'année 2022, les domaines prioritaires sont :

- La promotion des modes de vie sains
- La conservation du patrimoine culturel

Action n°3 : Projets de solidarité

Les projets de solidarité sont des projets non lucratifs mis en œuvre par des jeunes eux-mêmes pour une période de 2 à 12 mois. Les groupes doivent être composés d'au moins 5 jeunes souhaitant s'impliquer pour apporter un changement positif à leur communauté locale. Ces projets doivent répondre aux défis majeurs de leurs communautés et présenter une valeur ajoutée européenne.

Un groupe de jeunes qui prévoit un projet de solidarité peut demander le soutien administratif d'une organisation (privée ou public), qui pourra candidater en leur nom à un financement du Corps européen de solidarité.

Action n°4 : Volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire

Cette action vise à apporter l'aide humanitaire nécessaire à la préservation de la vie, à la lutte contre les souffrances humaines et au renforcement de la capacité de résilience des communautés vulnérables ou affectées par une catastrophe. Les projets d'aide humanitaire offrent à des jeunes de 18 à 35 ans la possibilité de participer à des activités de volontariat en soutien à des opérations d'aide humanitaire.

Le projet ne pourra avoir lieu que dans les pays où il existe déjà des activités d'aide humanitaire et qui ne sont pas engagés dans des conflits armés.

Quel est le budget du programme ?

Le budget total pour la période 2021-2027 est de 1,009 milliard d'€, réparti comme suit :

- 94% pour le volontariat et les projets de solidarité
- 6% pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire

Qui peut participer ?

Dans le cadre de ce programme, le volontariat, les projets de solidarité ainsi que les activités de mise en réseau sont ouverts :

- o Aux pays en voie d'adhésion, aux pays candidats et aux pays candidats potentiels qui bénéficient d'une stratégie de préadhésion ;
- o Aux pays de l'AELE qui sont membres de l'EEE conformément aux dispositifs dudit accord ;
- o Aux pays couverts par la politique européenne de voisinage ayant conclu avec l'UE des accords prévoyant la possibilité de leur participation à des programmes de l'UE.
- o A d'autres pays tiers, conformément aux conditions fixées dans un accord spécifique couvrant la participation du pays tiers à tout programme de l'Union

Toute entité publique ou privée établie dans un État membre, dans un pays ou territoire d'outre-mer ou dans un pays tiers associé au programme, ainsi que toute organisation internationale peuvent demander à bénéficier d'un financement au titre du programme. Les organisations participantes à but lucratif ou non-lucratif proposant des activités de solidarité, au sens du règlement définissant le cadre juridique du programme, doivent avoir obtenu un **label de qualité**.

Comment participer au programme ?

Les organisations proposant des activités de solidarité doivent être labélisées afin de pouvoir participer au programme. Il existe deux types de labels de qualité, en fonction du rôle que l'organisation souhaite avoir dans le processus :

- Le rôle d'hôte : couvre toutes les activités liées à l'accueil d'un participant au Corps européen de solidarité (développement d'un programme d'activités, soutien au participant...)
- Le rôle de soutien : soutien, préparation et/ou formation des participants avant leur départ, médiation entre eux et leur organisation d'accueil et soutien lors du retour des participants

Les candidatures pour le label de qualité peuvent être déposées à tout moment. Le label de qualité est obtenu pour l'ensemble de la période 2021-2027 et demeure jusqu'à la fin du dernier projet dans lequel l'organisation en question est engagée. La requête pour obtenir ce label de qualité est à formuler auprès d'une agence nationale ou bien de centres SALTO (Support, Advanced, Learning and Training Opportunities centres) selon les configurations et situations.

Les critères de labellisation sont les suivants :

- La pertinence
- La qualité des mesures
- La capacité organisationnelle

Toute entité ayant obtenu le label de qualité se voit accorder l'accès au portail du corps européen de solidarité soit dans une fonction d'accueil, soit dans une fonction de soutien, ou les deux, et peut proposer des activités de solidarité aux candidats inscrits. **Cependant, l'obtention du label de qualité ne mène pas automatiquement à un financement dans le cadre du programme.**

Ci-dessous les appels à propositions et les labellisations pour l'année 2022 :

Type d'action	Gestion	Date de fermeture
Projets de volontariat	Agence française du Service Civique	23 février 2022
Projets de solidarité	Agence française du Service Civique	23 février 2022
Volontariat de groupe dans les domaines hautement prioritaires	EACEA	6 avril 2022
Projets de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire	EACEA	3 mai 2022
Label de qualité Aide Humanitaire	EACEA	22 septembre 2022
Label de qualité pour le volontariat dans les activités de solidarité	Agence française du Service Civique	31 décembre 2022

Quels sont les textes officiels du programme ?

[Règlement 2021/888 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme «Corps européen de solidarité» et abrogeant les règlements \(UE\) 2018/1475 et \(UE\) n° 375/2014](#)

[Programme de travail 2022](#) (en anglais)

[Guide du programme 2022](#)

Qui sont les contacts clés du programme ?

- **AGENCE NATIONALE DU CES- AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

95 avenue de France

F75013 PARIS

Tél : +33 9 74 48 18 40

eusolidaritycorps@ecorys.com

erasmusjs@service-civique.gouv.fr

<https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>

- **COMMISSION EUROPÉENNE- DG Éducation, Audiovisuel et culture**

DG EAC.B.3- Youth, Volunteer solidarity and traineeships office

Florencia Van Houdt- Chef d'unité

70 Rue Joseph

1000 Bruxelles

Tél : +32 229-91228

<https://ec.europa.eu/info/departments/education-and-culture>

- **AGENCE EXECUTIVE POUR L'EDUCATION ET LA CULTURE**

Avenue du Bourget 1

1049 Bruxelles

Belgique

Formulaire de contact : https://www.eacea.ec.europa.eu/contacts/european-solidarity-corps_fr

Formulaire de contact [Eurodesk](#)